

MAGAZINE

#06

Grizette

LE
FÉMININ
DU SUD

LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRÉNÉES

PROSTITUTION

Vers la pénalisation du client ?

ELLES FONT LE SUD

Carole Delga, Elsa Brants,
Cécile Hernandez-Cervellon...

BÉBÉ À TOUT PRIX

Le don d'ovocytes,
une solution ?

ON TESTE LA VOYANCE

et on y croit... ou pas !

POUR UN HIVER

DOUX DOUX

Vos astuces bonheur, lingerie cosy,
atouts séduction, dîners au coin du
feu, week-end à Venise...

BIMESTRIEL JANVIER - FÉVRIER 2016

L 16927 - 6 - F: 2,90 € - RD





PARCE QU'UN HOMME
SUR DEUX EST UNE FEMME

LUTTE CONTRE LA PROSTITUTION

« SANS CLIENT, PAS DE TRAITE »

Les navettes se poursuivent entre le Sénat et l'Assemblée nationale. Pour quelles raisons la proposition de loi pour le renforcement de la lutte contre le système prostitutionnel rencontre-t-elle tant de difficultés pour être adoptée ? Pour comprendre, rencontre avec différents acteurs de la lutte contre le système et de l'accompagnement des personnes prostituées. PAR CÉLINE CAMMARATA

« Comment peut-on envisager que subir 10 pénétrations par jour – en moyenne mais parfois beaucoup plus – 20 jours par mois, durant toute l'année, peut être un choix pour qui que ce soit ? C'est inhumain, physiquement le corps n'est pas adapté pour subir une telle violence. Aujourd'hui, des médecins, des soignants osent en parler et nous connaissons les conséquences graves sur la santé et le psychisme que ces viols autorisés provoquent. Ségolène Neuville, ministre mais aussi médecin à

Perpignan, a parlé des lésions indescritibles qu'elle a pu constater sur les organes génitaux de personnes prostituées. », **Jean-Louis Bévélacqua**, délégué départemental du Mouvement du Nid de l'Hérault, ne mâche pas ses mots, habitué à rétorquer aux sceptiques en tout genre qui cautionnent la prostitution, allant jusqu'à revendiquer leur attachement et son utilité. Certains pseudo-intellectuels ont ainsi poussé l'outrecuidance jusqu'à se réunir, en octobre 2013, dans le manifeste

des "343 salauds", avec une pétition intitulée "Touche pas à ma pute". Allusion qui ne vous aura pas échappée "au manifeste des 343" Françaises qui avaient osé déclarer avoir eu recours à l'avortement à une époque où il était passible de poursuites pénales. Ce parallèle donne le ton : ces femmes défendaient le droit d'avorter sans en mourir ou être stériles ou condamnées, quand ces messieurs s'arc-boutent pour conserver leurs privilèges et leurs petits plaisirs.

Geneviève Duché (photo), présidente nationale et Hérault de l'Amicale du Nid, remplace la prostitution dans le contexte plus global d'un projet de société : « La prostitution doit être reconnue comme un fondement du système plus vaste de subordination patriarcale des femmes. L'appropriation du corps des femmes a toujours été l'enjeu des rapports sociaux de sexe.

"LES CLIENTS DOIVENT
COMPRENDRE LEUR
RESPONSABILITÉ,
CAR SANS CLIENT PAS
DE PROSTITUTION."

La liberté de contraception et d'interruption volontaire de grossesse, la pénalisation du viol, du harcèlement sexuel, la réforme du code civil pour égaliser les conditions dans le mariage, la lutte contre les violences dans le couple, sont des progrès incontestables pour les droits des femmes et vers l'égalité, obtenus grâce aux luttes féministes. Lutter contre la prostitution doit faire partie du combat féministe. »

LE PROJET DE LOI

Le projet de loi comporte 5 chapitres, s'appuie sur 4 piliers – cf encadré ci-dessous – et se veut une approche globale de la lutte contre le système prostitutionnel. « Ce combat doit se mener de façon transversale et le projet de loi va dans ce sens. Notre société marchandise tout. On paie notamment pour des actes sexuels filmés. Nous faisons face à un gros lobby de la pornographie qui conditionne la vision du

corps de la femme, de la relation sexuelle mécanique, sans désir, ni respect de l'autre. C'est précisément le contraire de la libération sexuelle que l'on a appelée de tous nos vœux dans les années 70. Tant que la société considérera que les hommes ont des "pulsions" et qu'un groupe de femmes doit se sacrifier pour s'en occuper, les choses n'avanceront pas. Si l'on considère qu'une femme peut se prostituer, toutes les femmes peuvent le faire. », défend-elle encore. **Jean-Louis Bévélacqua** le formule ainsi : « Un père et mari ne peut envisager que sa femme ou ses enfants se prostituent, ce devrait être la même chose pour tous les êtres humains ! » « 95 % des clients sont mariés et absolument pas dans une détresse sexuelle. Contrairement à ce que l'on peut penser, ils n'ont pas besoin de nous ! » défend **Rosen Hicher***, ancienne prostituée, fervente militante abolitionniste, qui mène une véritable croisade pour faire reconnaître l'enfer de la prostitution. Enfin pour sortir des considérations morales, **Lorraine Questiaux**, avocate en charge des affaires juridiques du Mouvement du Nid : « Il est extrêmement important de comprendre qu'il s'agit d'une violence. L'argument pour faire aboutir la loi n'est pas moral, il est médical ; la prostitution est une atteinte à la dignité et une violence physique insupportable. Si la loi passe, elle répondra à de nombreuses problématiques et nous permettra de lutter efficacement contre la traite. Les personnes étrangères pourront être sorties des réseaux car une carte provisoire leur permettra d'être régularisées et non plus expulsées comme aujourd'hui et du coup n'auront pas à rembourser une dette qui se situe entre 65 000 et 85 000 € vis-à-vis des réseaux qui les ont fait entrer en France. Cette dette les contraignait à rester dans le réseau car elles n'avaient aucune possibilité de travailler ou d'avoir un logement en dehors. Cette loi prévoit un parcours de sortie de la prostitution. »



FAIRE CHANGER LA HONTE DE CAMP

« Tant que ce texte n'aura pas été adopté, nous conservons un gros problème de message. On ne peut interdire le proxénétisme, le racolage et autoriser la prostitution. Je fais de la sensibilisation, notamment en milieu scolaire, pour expliquer l'extrême violence que représente la prostitution mais comment voulez-vous être entendue et dire ensuite que la prostitution est autorisée ? »,

analyse encore Rosen Hicher. Avec beaucoup d'honnêteté, Jean-Louis Bévélacqua révèle : « Jeune homme, j'étais militaire dans la marine. Dans les ports, il m'est arrivé d'être client de l'ignorance, j'aurais aimé que l'on m'explique à ce moment-là toute la violence de cet acte. J'aurais aimé que l'on me dise que "c'est interdit". Cela m'aurait évité d'avoir à vivre avec cette culpabilité. Je fais de la prévention pour épargner ces erreurs à la jeunesse. Mais comment être crédible lorsque les jeunes nous demandent ce qu'en dit la loi ? Il faut poser l'interdit. Nous tentons de leur expliquer l'importance de la réciprocité du désir. On veut faire de nous des anti-sexe alors que c'est tout le contraire ». Dans un excellent documentaire de la série Docs ad Hoc intitulé "Survivantes de la prostitution", Rosen Hicher et Laurence Noëlle utilisent les mots justes pour réclamer que la « honte change de camp ». La société ne peut faire l'économie de la pénalisation des clients pour leur faire entendre leur responsabilité, car sans client pas de prostitution. Danielle Bousquet, présidente du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes et Guy Geoffroy, député, sont à l'origine du rapport d'information sur la prostitution dont découle le projet de loi. Le constat est simple : le réglementarisme a conduit à une explosion de la traite car elle enrichit les mafias qui n'ont donc aucune raison de l'enrayer. « La prostitution perdure car les instances dirigeantes sont majoritairement masculines. Il s'agit d'une résistance patriarcale très ancrée. Si la Suède a pu adopter une loi qui criminalisait le client en 1999 c'est parce que les femmes représentent plus de 40% du parlement ! », ajoute encore Jean-Louis Bévélacqua. Et Rosen Hicher d'illustrer ce propos : lors de sa marche

contre la prostitution un des sénateurs qui a refusé de la recevoir était un de ses anciens clients. « Comment voulez-vous que l'on puisse parler de la pénalisation du client ? » Tous les intervenants s'accordent à le dire, la loi ne permettra pas de faire disparaître la prostitution mais elle peut aider à faire changer les mentalités et surtout apporter de l'aide aux victimes de la prostitution. « Beaucoup d'hommes ont grandi avec la prostitution et de ce fait la considèrent comme un droit ! Le droit des hommes d'acheter des femmes. En plus ils se donnent bonne conscience, font comme s'ils nous rendaient service. Les clients me demandent après l'acte si c'était bien ! S'ils savaient l'angoisse que l'on ressent lorsqu'ils se déshabillent ! Ils ont une totale méconnaissance du plaisir chez la femme. On ne pourra pas parler d'égalité entre les femmes et les hommes tant qu'ils auront le droit de nous consumer. Il faut mettre un cadre. Supprimer le délit de racolage et pénaliser les clients pour que les femmes aient le droit de dire stop, de demander de l'aide. On n'empêchera pas la prostitution mais on donnera aux femmes le droit d'en sortir ! Elles ne doivent plus se poser la question de savoir si elles peuvent porter plainte pour viol car la loi les aura déclarées victimes ».

DONNER LEUR PLACE AUX VICTIMES

Cette loi pourrait enfin donner leur place aux victimes. Des livres entiers ne suffisent pas à relater la gravité des traumatismes psychiques et physiques : « la décorporalisation que la prostitution entraîne. Le corps anesthésié empêche même de ressentir l'arrivée d'une maladie grave », insiste Geneviève Duché. Toutes les addictions auxquelles ces femmes

succumbent pour tenir bon rajoutent de la misère à la misère. Je n'ai pas parlé du parcours de ces femmes. Inceste, viols, familles violentes, dès la plus jeune enfance, conduisent à une telle dépréciation de soi que la prostitution peut apparaître comme une solution ; une solution dont les enfants de prostituées seront eux aussi victimes. Le temps est venu pour notre société d'ouvrir les yeux et de faire face à elle-même.

***Rosen Hicher :** "800 km pour l'abolition". En septembre 2014, alors que le projet de loi visant à lutter contre le système prostitutionnel avait été voté par l'Assemblée nationale depuis décembre 2013, mais qu'aucune date n'était fixée pour sa lecture au Sénat, Rosen Hicher, abolitionniste et ancienne prostituée a pris son bâton de pèlerin. Elle a parcouru 800 km à pied pour aller à Paris en partant de Saintes en Charente-Maritime afin d'interpeller l'opinion publique et demander aux sénateurs de fixer une date pour étudier la proposition de loi.



LA LOI À DU MÂLE À ÊTRE ADOPTÉE

Sur le principe, la France est censée être abolitionniste depuis 1960 et la ratification de la convention de l'ONU de 1949 pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui. Le projet de loi visant à pénaliser les clients de la prostitution et à renforcer la protection des victimes de la traite des êtres humains et du proxénétisme repose sur les conclusions des travaux de la mission d'information sur la prostitution en France, présidée par Danielle Bousquet. Ce projet de loi a été déposé le 10 octobre 2013 par le groupe socialiste à l'Assemblée nationale – et fait suite à un premier texte déposé le 7 décembre 2011. La pénalisation des clients – via l'instauration d'un délit général du recours à la prostitution – déclenche des débats qui n'en finissent pas.

Après une semaine de débats et des semaines de controverse dans toute la France, le projet défendu par la ministre des Droits des femmes, **Najat Vallaud-Belkacem** a été adopté par 268 voix contre 138, le 4 décembre 2013, grâce à une majorité transpartisane.

Mais le Sénat, avec une majorité à droite, s'est opposé en deuxième lecture, comme lors de la première, à la pénalisation des clients de prostituées. 191 sénateurs ont voté contre un amendement du gouvernement rétablissant l'article de loi renforçant la lutte contre la prostitution qui prévoit cette pénalisation – il avait été supprimé en commission. Le texte devait donc être revu lors

d'une commission paritaire – 7 députés, 7 sénateurs – chargée de trouver une version commune. Nouvel échec.

Le 18 novembre 2015, cette commission n'est pas parvenue à un accord. Le dernier mot sera accordé à l'Assemblée nationale. Cette loi, si elle est adoptée, veut permettre d'aborder le système prostitutionnel dans sa globalité. Fini le délit de racolage, les personnes prostituées prennent enfin leur place de victimes. Les clients, eux, devront assumer leur responsabilité.

La loi repose sur 4 piliers :

Chapitre 1 : le renforcement des moyens de lutte contre le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle.

Chapitre 2 : la protection des victimes de la prostitution et la création d'un parcours de sortie de la prostitution.

Chapitre 3 : la prévention des pratiques prostitutionnelles et du recours à la prostitution.

Enfin **chapitre 4** : l'interdiction de l'achat d'un acte sexuel.

Pour en savoir plus

<https://marchepourlabolition.wordpress.com>

<http://droitsetprostitution.fr/>

<http://infos.fondationscelles.org/>

<http://acse-alc.org/fr/>

<http://griselidis.com/joom>

EN BREF

Le Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) est un réseau national.

La France en compte 110. Son action est départementale, avec un agrément de l'État. Si ce service reçoit 75 % de femmes, 25 % d'hommes vont y chercher des informations sur le divorce, les modes de garde mais certains services sont dédiés uniquement aux femmes, aux droits des femmes et à la lutte contre les violences. Les services du CIDFF sont gratuits. Ils vont de l'emploi à la formation, en passant par la création d'entreprise, ils accompagnent les femmes victimes de violences conjugales ou de viols.

Une grande partie des services concerne tous les aspects juridiques de la vie quotidienne comme le droit local.

« Notre information juridique vise à rendre la loi intelligible au plus grand nombre, à traduire le jargon des procédures car leur complexité peut être un frein à la résolution de certains problèmes. On accompagne, on facilite les démarches. Nous intervenons sur 45 points de réception du public dans 22 communes de l'agglomération montpelliéraine par exemple. », précise Anne-Marie Simmain, directrice du CIDFF de l'Hérault mais les CIDFF sont partout. Si vous ne pouvez pas vous déplacer, il vous suffit de les appeler, tous organisent des permanences téléphoniques. Des juristes, des conseillères emploi/formation/créations d'emploi, des conseillères conjugales, des psychologues cliniciennes, des médiatrices composent des équipes pluridisciplinaires. www.cidff-34.com Il suffit de mettre le numéro du département pour connaître les antennes proches de chez vous.

L'Amicale du Nid

Cette association aide les personnes ayant connu, connaissant, ou en danger de prostitution. Présente dans 9 établissements en France. www.amicaledunid.org

Le Mouvement du Nid

Le Mouvement du Nid – France est une association reconnue d'utilité publique, association d'éducation populaire agréée par le ministère de la Jeunesse et des Sports, organisme de formation. Implanté dans toute la France, il agit sur les causes et les conséquences de la prostitution. www.mouvementdunid.org